BPCE
INFOGÉRANCE & TECHNOLOGIES

Technologie & Opérations

Accessibilité
Plan d'actions 2027

Introduction

Conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, le Groupe BPCE a élaboré un schéma pluriannuel sur la période 2025-2027 pour la mise en accessibilité des services numériques de l'ensemble de ses entités, dont Infogérance & Technologies (BPCE-IT).

Afin d'assurer la mise en œuvre de ce schéma pluriannuel en cohérence avec le niveau de maturité de chaque entité du Groupe BPCE, celui-ci doit être décliné en plan d'actions annuel par ces dernières.

Le présent plan d'actions annuel de BPCE-IT concerne l'année **2027**. Il définit à son échelle, en cohérence avec les ambitions définies par le Groupe BPCE :

- Le périmètre d'action et son état de conformité,
- Les moyens humains et le budget alloués pour la mise en œuvre des actions à réaliser sur l'année,
- Les actions planifiées sur l'année.

Le plan d'actions pourra être mis à jour dans le cours de l'année dans le cadre de la gouvernance en place et fera l'objet d'un bilan à son issue.

Gouvernance

La gouvernance de la mise en accessibilité du Groupe BPCE repose sur une filière accessibilité créée afin de :

- Veiller à la conformité réglementaire.
- Définir les ambitions du Groupe et les actions prioritaires à mener, suivre et piloter l'application des normes d'accessibilité par toutes les entités du Groupe.
- Améliorer l'expérience utilisateur des clients et collaborateurs du Groupe BPCE.
- Permettre une efficacité opérationnelle.

Cette filière est constituée de plusieurs acteurs qui portent ensemble les enjeux du handicap et de l'accessibilité numérique.

Parmi ceux-ci, le référent accessibilité local qui est le point d'entrée de son entité pour garantir la conformité et l'amélioration continue de l'accessibilité numérique. En lien avec les autres acteurs de la filière accessibilité du Groupe, il a pour principales missions de :

- Veiller au respect des normes d'accessibilité.
- Piloter la mise en accessibilité.
- Sensibiliser les différents publics (achats, IT, communication, RH, etc.) aux exigences d'accessibilité numérique.

État de conformité du périmètre d'action

Comme indiqué dans le schéma pluriannuel du Groupe BPCE, son champ d'application défini à date est le suivant :

- Grand public : sites institutionnels et réseaux sociaux.
- Clients particuliers : sites et espaces clients web et mobile, contrats et documents numériques.
- Périmètre collaborateur : socle commun à l'ensemble d'entre eux, à commencer par les outils du quotidien RH, Workplace et Communication.

Pour l'année en cours, et concernant son périmètre grand public, le plan d'actions de mise en accessibilité de BPCE-IT couvre le site internet de BPCE-IT.

Le plan d'action BPCE-IT couvre également des services numériques internes conçus ou édités par BPCE-IT, et s'adressant aux collaborateurs du Groupe BPCE et de BPCE-IT.

Moyens humains et Budget alloués

Ressources humaines

Les ressources humaines pour la mise en accessibilité des services numériques du Groupe BPCE correspondent à ce jour aux membres de la filière accessibilité dont fait partie le référent accessibilité local de BPCE-IT, avec la contribution à temps partiel de plus de 50 personnes.

Les collaborateurs de BPCE-IT sont mobilisés en fonction de leurs compétences, dans le cadre des actions planifiées.

Formation

Afin d'assurer une accessibilité optimale et pérenne de ses services numériques BPCE-IT s'assure de la montée en compétences de ses équipes.

Ainsi, BPCE-IT établit un plan de formation chaque année s'appuyant sur les formations élaborées par le Groupe BPCE.

L'ensemble des collaborateurs de BPCE-IT est par ailleurs régulièrement sensibilisé aux enjeux du handicap et de l'accessibilité numérique.

Budget

Pour les années 2026 à 2028, BPCE-IT a sanctuarisé une enveloppe budgétaire dédiée afin de concrétiser les actions planifiées et les ambitions du Groupe BPCE en matière d'accessibilité numérique.

Bilan 2025 et 2026

Ci-dessous, le bilan des actions menées au cours de l'année 2025 et 2026 :

Type	Action	Responsable	Echéance	Avancement	Résultat
Gouvernance	Mise en place d'un formulaire de contact pour les réclamations sur l'accessibilité numérique pour BPCE-IT	Responsable application concernée	T4 2025	En cours	
Mise en accessibilité	Travaux de mise en accessibilité de BPCE-IT	Responsable application concernée	T4 2025	En cours	
Socle de compétences	Définition d'un plan de formation à l'accessibilité numérique	RH	T4 2025	En cours	
Gouvernance	Évaluation des besoins humains et financiers pour l'accessibilité numérique en 2026	Référent accessibilité local/Direction/Équipes projets numériques	T2 2025	Fait	

Actions planifiées sur 2027

Les actions d'amélioration du site bpce-it.fr continueront sur les prochaines années.

Version du document

Version du document	Date de publication	Commentaire
Version 1	10/03/2025	
Version 2	14/04/2026	
Version actuelle	23/10/2026	


GROUPE BPCE